



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2018

**PRESENTS :** Daniel GUIBAL, Patrick HUGOUNENQ, Nathalie BOUDOU, Emmanuel VANNIER, Claude CREISSEL, Jackie POUJOL, Jean-Louis RASPAUD, Jacques BRUN, Jean SCHAEFFER, Véronique VANEL, Claudine DECHELLE, Marie-Thérèse ALTAIRAC

**ABSENTS :** Christine CAPLAT, Georgette APOLIS, Marie-Christine GORZELNIASKI,

**POUVOIRS :** Georgette APOLIS donne pouvoir à Daniel GUIBAL

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie BOUDOU

### **1°) Curage lagunage Salelles :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux du curage du lagunage de Salelles :

La dévolution des travaux s'est effectuée par voie de procédure adaptée.

4 entreprises ont été consultées par mail le 27/07/2018 : (DV2E, ASSAINISSEMENT 34, COMPOST ENVIRONNEMENT, OCCITANIE ENVIRONNEMENT

3 entreprises ont présenté une offre à savoir :

- COMPOST ENVIRONNEMENT
- OCCITANIE ENVIRONNEMENT
- DV2E

Après avoir procédé à l'ouverture des plis reçus et au dépouillement des offres, la personne responsable du marché rend compte de l'analyse des offres :

- 1<sup>er</sup> : COMPOST ENVIRONNEMENT (Note finale : 9,50/10)
- 2<sup>ème</sup> : DV2E (Note finale : 7,83/10)
- 3<sup>ème</sup> : OCCITANIE ENVIRONNEMENT (Note finale : 7,06/10)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

**DÉCIDE** de confier les travaux de curage du lagunage de Salelles à l'entreprise :

- COMPOST ENVIRONNEMENT pour un montant de 24 700,00 € H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la réalisation de l'opération programmée.

### **2°) Carrefour Saint Martin : Approbations conventions :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des conventions de groupement de commande publique et d'entretien concernant l'aménagement de la RD144e2, carrefour de Saint Martin du Bosc.

Ces conventions ont été approuvées par la commission permanente du Département en date du 17 Septembre 2018.

La convention de groupement de commande publique est basée sur un montant total prévisionnel évalué à 104 107 € HT soit 124 928,40 € TTC.

Le coût des travaux à réaliser pour le compte de notre Commune correspondant aux équipements relevant de notre compétence s'élève à 49 752 € HT soit 59 702,40€ TTC.

Le contrat constitutif du groupement a pour objet de :

- rappeler le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de la RD144e2 carrefour de l'école de Saint Martin du Bosc,
- désigner le Département, coordonnateur du groupement de commandes publiques, au sens de l'article 28 II de l'ordonnance 2015-899 relative aux marchés publics,
- fixer le contenu de la mission du coordonnateur et les conditions administratives et juridiques de la relation contractuelle Département/Commune.

La convention d'entretien confie à la commune la prise en charge de l'entretien des dépendances de la chaussée une fois aménagées, sans que cette prestation ne donne lieu à rémunération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'approuver les conventions de groupement de commande publique et d'entretien concernant l'aménagement de la RD144e2, carrefour de Saint Martin du Bosc.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la réalisation de l'opération programmée.

*Mme VANEL à 18h40 rejoint la séance du Conseil Municipal.*

**3°) Église de Loiras : la CCLL demande transfert de la maîtrise d'ouvrage vers la commune :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme ALTAIRAC qui rappelle que la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac a été mandatée et désignée comme maître d'ouvrage pour la réalisation de la restauration de l'église de Loiras du Bosc.

A ce titre la communauté de communes Lodévois et Larzac a bénéficié d'une attribution de subvention du Conseil Régional Occitanie, arrêté n°2016003517 du 23 Novembre 2016 d'un montant de 31 078 € pour un montant de travaux estimé à 155 390,77 € HT. Elle explique que le transfert impliquera un lancement de marché public et en explique la procédure.

Aujourd'hui Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune de LE BOSC reprenne la maîtrise d'ouvrage directe.

Par conséquent, il convient de demander auprès du Conseil Régional Occitanie, le transfert de la subvention allouée à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac à la commune de LE BOSC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de demander auprès du Conseil Régional Occitanie, le transfert de la subvention allouée à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac à la commune de LE BOSC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la réalisation de l'opération programmée.

**4°) Offre VITOGAZ :**

Monsieur le Maire explique avoir reçu une proposition de prix de l'entreprise VITOGAZ pour fournir le groupe scolaire de Saint Martin.

Après discussion, le Conseil décide compte tenu que la Commune est adhérente à Hérault Énergie de consulter cet organisme pour avoir leur proposition.

**5°) Déplacement Poste de Refoulement Loiras rte de Salelles :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de déplacement du poste de refoulement, route de Salelles à Loiras du Bosc:

La dévolution des travaux s'est effectuée par voie de procédure adaptée.

3 entreprises ont présenté une offre à savoir :

- TP SUD
- ETPA MEDITERRANEE
- HYDRAUSTAB

Après avoir procédé à l'ouverture des plis reçus et au dépouillement des offres, la personne responsable du marché rend compte de l'analyse des offres :

- 1<sup>er</sup> : HYDRAUSTAB (Note finale : 10/10)
- 2<sup>ème</sup> : TP SUD (Note finale : 7,95/10)
- 3<sup>ème</sup> : ETPA MEDITERRANEE (Note finale : 3,75/10)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

**DÉCIDE** de confier les travaux de déplacement du poste de refoulement à l'entreprise :

- HYDRAUSTAB pour un montant de 44 985,00 € H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la réalisation de l'opération programmée.

**Prolongement du réseau d'eaux usées du hameau de Loiras :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de prolongement du réseau d'eaux usées du hameau de Loiras (déplacement du poste de refoulement route de Salelles).

La dévolution des travaux s'est effectuée par voie de procédure adaptée.

3 entreprises ont présenté une offre à savoir :

- TPSM
- SUD ENVIRONNEMENT TP
- TRAVAUX PUBLICS OCCITAN

Après avoir procédé à l'ouverture des plis reçus et au dépouillement des offres, la personne responsable du marché rend compte de l'analyse des offres :

- 1<sup>er</sup> : SUD ENVIRONNEMENT TP (Note finale : 10/10)
- 2<sup>ème</sup> : TRAVAUX PUBLICS OCCITAN (Note finale : 6,30/10)
- 3<sup>ème</sup> : TPSM (Note finale : 3,86/10)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

**DÉCIDE** de confier les travaux de prolongement du réseau d'eaux usées du hameau de Loiras à l'entreprise :

- SUD ENVIRONNEMENT TP pour un montant de 57 947,00 € H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la réalisation de l'opération programmée.

#### **6°) Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2017 CCLL :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'Assainissement non collectif exercice 2017 de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité **PREND ACTE** de cette présentation.

#### **7°) Vente terrain ORANO :**

Monsieur le Maire indique que ORANO AREVA ne souhaite pas renégocier le prix d'achat de la parcelle AI 114. A l'unanimité, le Conseil accepte l'achat de la parcelle AI 114 au prix de 15 000 €.

#### **8°) Proposition CAP EMPLOI :**

Monsieur le Maire indique qu'il a eu un contact avec Cap Emploi qui souhaite intégrer un contrat PEC au sein de la Commune. Cap Emploi propose Mme LAURES Céline pour des missions administratives. Le Conseil à la majorité accepte cette proposition de contrat PEC pour 9 mois à 20h par semaine. (3 Abstentions : Mr RASPAUD, Mr VANNIER et Mr POUJOL)

#### **9°) Procédure bien vacant sans maître :**

Monsieur le Maire explique qu'un bien au Bosc cadastré H 564 est présumé vacant et sans maître. Il fait l'historique de ce dossier en précisant que le voisin de ce bien, Mr LABINAL Alain, l'a interpellé à plusieurs reprises sur l'état de délabrement de cette bâtisse, mettant en danger sa propre propriété. Mr LABINAL a essayé d'acquérir ce bien mais renseignements pris auprès des Hypothèques, la procédure la plus simple serait que ce bien retombe dans le domaine communal pour l'acquérir par la suite.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil qu'une procédure d'enquête est en cours (constat que le bien est présumé sans maître avis de CCID, constat de l'absence de propriétaire connu et de paiement des contributions foncières). Au terme de cette enquête un arrêté du Maire sera pris constatant que le bien est présumé vacant et sans maître et le Conseil délibérera 6 mois après l'identification du caractère « sans maître ».

#### **10°) Alarme Intrusion groupe scolaire :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr RASPAUD qui donne lecture au Conseil des deux devis. Il en explique le fonctionnement et il rappelle l'obligation de placer ce système d'alerte. Après discussion, le conseil accepte à la majorité le devis proposé par la société ELEC 21 pour un montant TTC de 7 245,78 €.

#### **11°) Décharge sauvage :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr SCHAEFFER concernant le tas de détritus autour du mobil'home au Mas Lavayre. Monsieur le Maire indique qu'un courrier en recommandé avec avis de réception va être envoyé au propriétaire du terrain pour que celui-ci enlève le mobil'home et les déchets dans les plus brefs délais.

#### **12°) Système alerte population Saint Martin :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr RASPAUD Jean Louis qui informe qu'une pétition a été faite sur Saint Martin concernant le déplacement de la sirène. Une discussion est menée autour de la table.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil l'article du Midi libre sur la pertinence des sirènes. Monsieur le Maire prend l'attache de la Préfecture pour connaître son avis sur l'obligatoire de cette implantation. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

**13°) Devis toiture presbytère Loiras :**

Monsieur le Maire explique que des devis ont été demandé pour la réfection totale de la toiture du presbytère de Loiras. Trois entreprises ont répondu (ROMERO, GROS et DEPECH'TOIT), une discussion est menée autour de la table. Le conseil accepte le devis de ROMERO d'un montant de 9 820 € HT.

*Mme DECHELLE quitte la séance*

**14°) Organisation service technique :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr HUGOUNENQ qui explique que l'équipe « Régie » souhaite passer à 8h par jour et avoir un vendredi sur deux en repos.

Monsieur le Maire informe que Mr ROLANDO est en PEC pour 20h par semaine et qu'il serait souhaitable de lui augmenter ses heures afin que celui-ci soit en harmonie avec les heures de Fanny TREMBLAY (équipe verte).

Le Conseil accepte ces modifications.

**15°) Service civique :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité d'embaucher un contrat civique par le biais de la MLJ. Monsieur le Maire explique les différentes missions qui peuvent être confiées à ce type de contrat. Monsieur le Maire invite donc le Conseil à proposer des jeunes. Le Conseil à l'unanimité donne un accord de principe pour l'embauche d'une personne.

**16°) Impôts taxe d'habitation :**

Monsieur le Maire commente la feuille de la taxe d'habitation. Il explique que la commune n'a pas changé son taux. Il invite le conseil à regarder la variation des taux notamment celui de la CCLL.

\*\*\*

Monsieur le Maire informe que la commémoration du 11 Novembre aura lieu cette année à Loiras.

\*\*\*

Monsieur le Maire souhaite que la Commune fasse un don de 1000 € aux communes de l'Aude durement touchées par les inondations via l'Association des Maires de France. Le conseil à l'unanimité accepte cette subvention.

\*\*\*

Concernant les Médiévales, le Maire s'engage à forfaitiser à hauteur de 15 000 € l'Association « Les Baladins de la Source ».

\*\*\*

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre envoyée à Mr le Sous-Préfet de la part de Mr POUJOL Jackie.

\*\*\*

Monsieur CREISSEL souhaite qu'une étude soit faite concernant la rénovation du four à pain de Saint Fréchoux.

\*\*\*

Monsieur SCHAEFFER souhaite que les terrains privés soient entretenus par les propriétaires afin d'éviter tous risques d'incendie. Il demande qu'une information soit faite à la population.

\*\*\*

Monsieur POUJOL Jackie explique que sa présence n'a pas été souhaité lors de la réunion de la Commission des Chemins. Mme BOUDOU, Responsable de la Commission lui répond en expliquant qu'un compte rendu sera fait prochainement lorsque tous les devis seront fournis.

\*\*\*

Fait à Le Bosc,  
Le 29 Octobre 2018

Le Maire

Daniel GUIBAL

